

Formation professionnelle : un système bloqué ?

C'est l'un des chantiers de la ren-
trée. Syndicats et patronat, qui ont
reçu, en juillet, une lettre de cadrage
du gouvernement, sont invités à trou-
ver un accord pour réformer la forma-
tion professionnelle, jugée « **à bout de
souffle** » par Nicolas Sarkozy. Une loi,
pensée s'inspirer de cet accord, sera
présentée à l'Assemblée en fin d'an-
née. L'enjeu financier n'est pas mince :
le budget total de la formation est de
25 milliards d'euros, dont 4,4 directe-
ment administrés par le gouverne-
ment. Certains partenaires sociaux
suspçonnent l'État d'exploiter des dé-
rives du système pour récupérer une
partie de la cagnotte.

La question de fond demeure :
pourquoi la loi du 16 juillet 1971 – dite
loi Delors –, qui fait obligation aux em-
ployeurs de consacrer un pourcentage
de leur masse salariale à la formation
continue de leurs personnels, est-elle
désormais si contestée ? Personne
n'est, aujourd'hui, capable de maîtri-
ser l'affectation de ces milliards d'eu-
ros que rapportent annuellement les
contributions croisées des em-
ployeurs, de l'État, des Régions et de
l'Unedic. « **Il n'y a plus de pilote dans**

l'avion », a dit récemment Jacques
Delors lui-même.

Dans un rapport au vitriol de février
2007, la Cour des comptes dénonçait
déjà « **l'opacité qui règne sur la ges-
tion intermédiaire des fonds** », ainsi
que l'« **extrême complexité** » des mé-
canismes qui régissent les critères
d'attribution aux bénéficiaires. Car le
plus dérangeant est de constater,
dans un autre rapport, également ré-
cent, du Centre d'observation écono-
mique de la Chambre de commerce
et d'industrie de Paris, que le système
profite de tout temps aux salariés « **les
mieux formés et les mieux payés** ».
C'est-à-dire que les plus défavorisés
du monde du travail – chômeurs com-
pris – sont éloignés des privilèges de
cette loi, comme de ses vertus qui
sont de favoriser la mobilité et la pro-
motion sociale.

Ainsi, la République, qui a érigé le
principe d'égalité devant la forma-
tion professionnelle, cautionne un système
déficient, régulièrement dénoncé et
qui absorbe, toutes dépenses confon-
dues, plus de 1,5% du produit intérieur
brut du pays. Chez nos voisins alle-
mands ou anglais, non seulement le

rapport coût/efficacité par euro investi
est trois fois supérieur au nôtre, mais,
en France, 45% des salariés seule-
ment en profitent ; ils sont plus de 67%
en moyenne dans les autres pays eu-
ropéens à en bénéficier.

On peut s'étonner que les parte-
naires sociaux ne soient pas les pre-
miers à vouloir en finir avec des pra-
tiques de gestion aussi archaïques.
Un jour viendra pourtant où, pour évi-
ter de « jeter le bébé avec l'eau du
bain », il faudra bien que chacun
prenne ses responsabilités.

Alors que la question de l'insertion
par le travail (en particulier de ceux qui
ont dû quitter tôt le système scolaire)
est devenue centrale pour la capacité
de notre pays à tenir sa place, il serait
bon d'en finir avec un dispositif éclaté
et inégalitaire. Mais le groupe qu'ani-
mait Pierre Ferracci, président du
groupe Alpha, sur ce sujet, a revu ses
ambitions à la baisse. Alors espérons
que la crainte des syndicats et du pa-
tronat de perdre une partie de leurs
prérogatives n'empêchera pas le sys-
tème de bouger.

(*) Professeur associé à Paris VIII.